



Collège de Lacanau
Service Intendance
 Allée du collège
 la Cousteyre
 33680 Lacanau

RENTRÉE 2018

Objet : Prélèvement automatique de la demi-pension à remettre avant le lundi 10 septembre 2018

Le Collège de Lacanau vous propose un service de restauration forfaitaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Chaque trimestre, la facture est transmise aux familles par le biais des élèves.

Le collège de Lacanau vous propose de payer la demi-pension de votre enfant par prélèvement automatique.

Chaque trimestre, les deux premières mensualités sont fixes (40 euros), la dernière mensualité soldera le montant du trimestre en cours.

Veillez retourner le coupon « autorisation de prélèvement » ci-dessous, **rempli, signé + le mandat de prélèvement SEPA et accompagné d'un RIB** avec le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s).

AUTORISATION PRELEVEMENT

Nom de l'élève :.....

Prénom de l'élève :.....

Classe :

Nom / Prénom du parent responsable financier :.....

Adresse du parent responsable financier :.....

.....

Adresse « e.mail » :

.....

Nom de la Banque :.....

Adresse complète de votre agence bancaire :.....

.....

.....

Attention : vous devrez retransmettre un RIB en cas de changement de banque ou de compte.

Le,

Signature du demandeur